**FACULTE DE MEDECINE PITIE-SALPETRIERE**

91, boulevard de l'Hôpital - 75634 PARIS Cedex 13

01 40 77 95 62 ou 63
01 40 77 95 65
Fax : 01 40 77 98 29

Secrétariat Général

**Le 16 Juin 2004**

# Commission Locale Hygiène et Sécurité
# Compte rendu de la réunion du 11 Juin 2004

**Sous la présidence du professeur Henri AGUT**

*Etaient presents :*

BOGDAN A. / BRIGNONE-SOMMIERE S. / GORT M. / LACHAPELLE F. / MELCHIOR C. / NOE E. / PRUNIER G. SECHILARIU C. SIRY P. / SOUGAKOFF W. / TEFIT M. / TROUDART J.

*Etaient absents excusés :*

ANGELINI-PETIT L. / LE CUNFF J.L.

## SECURITE INCENDIE

Monsieur Agut laisse la parole à Monsieur Sechilariu, qui évoque le récent incendie survenu à l'hôpital, sur le chantier du bâtiment Cordier.

Ensuite M. Sechilariu fait le compte rendu de l'exercice d'évacuation qui a eu lieu au bâtiment 105 et s'est bien déroulé. Environ 200 personnes se sont retrouvées sur le parvis en moins de 4 minutes. Cependant, il faut tenir compte du fait que peu d'étudiants étaient présents ce jour-là et que les laboratoires avaient été prévenus. L'exercice mériterait d'être renouvelé de **façon inopinée** .

Des remarques sont faites :

• L'évacuation a été encadrée par des agents des services techniques et non par les ACMO responsables d'étage.

**-** Monsieur Siry recommande d'insister sur la nécessité d'impliquer les ACMO et les agents désignés par les laboratoires comme étant chargés de l'évacuation.

**-** Chaque responsable de laboratoire devra s'assurer que tout son personnel a quitté les lieux.

• L'alarme n'a pas été entendue dans certaines pièces, telles que L2. **-** Monsieur Lachapelle préconise l'installation d' **alarmes clignotantes** dans l'animalerie et dans toutes les pièces isolées. Il précise qu'en cas d'incendie, il faut abandonner les animaux.

• Par ailleurs, les directeurs de laboratoires devront obligatoirement fournir au Secrétariat Général de la Faculté un **dossier technique d'intervention** , de façon à repérer toutes les zones potentielles à risque (ex. : produits inflammables etc.) et afin de décider de la bonne attitude à observer en cas d'éventuelle intervention.

• Les chargés d'évacuation désignés pour le risque incendie (2 par étage, dont 1 ACMO) ont besoin d'une formation théorique et surtout pratique. Cette formation sera faite par l'Université à l'automne prochain (Madame Melchior adressera à la Faculté les programmes et les dates des formations à la rentrée : formation commune P6/P7/CNRS).

La formation pratique ne pouvant être faite sur le site de Jussieu, Monsieur Agut propose que la Faculté se rapproche de l'hôpital, qui organise des exercices pratiques régulièrement.

Monsieur Siry nous fait savoir que le coût d'une formation serait d'environ 2500 € pour 50 personnes.

• Il faut à nouveau rappeler à l'ordre les laboratoires qui stockent des objets encombrants (vieux matériel usagé ou autres) dans les couloirs ou les parties communes :

- soit on fait appel aux Domaines pour vendre le matériel inventorié ;

• soit on s'en débarrasse en finançant un déménageur (frais supportés par les laboratoires) ;

• soit le laboratoire débarrasse le matériel lui-même (benne en permanence au bâtiment 91 dans la cour intérieure) ; en cas de besoin, le personnel technique peut prêter du matériel.

Monsieur Séchilariu souligne la nécessité de **mettre les alarmes incendie en conformité** ; le système actuel est ancien et date de la construction du bâtiment.

Avec la création d'une nouvelle animalerie au sous-sol du bâtiment 105, il faudra prévoir la réfection de l'ensemble du système.

## • ENVOI DU QUESTIONNAIRE SUR L'HYGIENE ET LA SECURITE

Monsieur Agut précise qu'après avoir mis à jour la liste des ACMO, un bilan sur la sécurité des bâtiments est à prévoir.

Par le biais d'un questionnaire procédant à un inventaire très technique, les laboratoires et services seront interrogés. Ce questionnaire, inspiré du modèle INSERM, a été approuvé par Madame Melchior après quelques petites modifications : espace « commentaire libre » et mode d'emploi de réponse ajoutés.

Très complet et analytique, il sera adressé, après relecture pour validation par Madame Melchior et Messieurs Noé, Lachapelle et Sougakoff, à l'ensemble des laboratoires.

## • SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS CONTRE LES ACTES DELICTUEUX

Madame Sommière et Monsieur Séchilariu rappellent les derniers vols et agressions survenus à la Faculté, notamment pendant les vacances scolaires, et la difficulté de surveiller les différents accès et les personnels (besoin d'identification).

◈ Fermer certains accès et protéger les laboratoires semble difficile du fait de la structure ouverte et mixte de l'Etablissement laboratoires, services administratifs et salles d'enseignement cohabitent sur un même étage).

◈ L'ouverture de la bibliothèque jusque 23 heures pose également le problème de l'accès du bâtiment 91 le soir.

Afin d'en surveiller les entrées, il a été demandé à la Société de gardiennage de proposer un devis pour engager un agent de sécurité au bâtiment 91 et un au 105, ainsi qu'un maître chien. Toutefois, le coût en sera très élevé et l'efficacité de cette surveillance pas totalement certaine.

◈ Par ailleurs, un courrier sera adressé en début d'année universitaire aux directeurs de laboratoires, afin de leur rappeler les consignes à respecter pour la sécurité des thésards.

*Eventuelles solutions évoquées par les membres de la Commission :*

→ prévoir un système de badges pour tout le personnel, y compris les étudiants ; badges portés en permanence dans l'enceinte de la Faculté ;

→ prévoir des armoires à clés pour entreposer effets personnels, sacs, etc.

→ prévoir, dans chaque laboratoire, des salles « sécurisées » avec serrure à badge, pour entreposer le matériel coûteux ;

→ fermeture de la Faculté à Noël, Pâques, les quinze premiers jours du mois d'Août ;

En conclusion, la Commission ne peut que constater la difficulté de protéger les personnes et les biens de l'établissement.

Une réflexion est à mener, où le problème des coûts et de leur répartition sera au cœur des débats.

Le **bilan des actions en cours** a été évoqué dans les points précédents.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est mis fin à la séance à 11 h 30.

**- Prochaine réunion prévue le Vendredi 10 Décembre 2004, de 10 heures à 11 h 30 -**